



HAL
open science

Vieillesse, création d'activités de services et dynamiques territoriales dans les espaces ruraux. Etudes de cas auvergnats et rhônalpins.

E. Grasset, Hélène Blasquie-Revol

► To cite this version:

E. Grasset, Hélène Blasquie-Revol. Vieillesse, création d'activités de services et dynamiques territoriales dans les espaces ruraux. Etudes de cas auvergnats et rhônalpins.. Territoires, Emploi et Politiques Publiques, Université de Metz, Jun 2011, Metz, France. hal-02122092

HAL Id: hal-02122092

<https://hal.science/hal-02122092v1>

Submitted on 7 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Colloque interdisciplinaire

Aménagement - Economie – Droit – Géographie – Sociologie - Statistiques

Territoires, Emploi et Politiques Publiques

Université de Metz

23-24 juin 2011

Vieillesse, création d'activités de services et dynamiques territoriales dans les espaces ruraux. Etudes de cas auvergnats et rhônalpins.

Eric GRASSET

Maitre de conférences en Aménagement,
Université Jean Moulin, rattaché à Usc
INRA – Laboratoire d'Etudes Rurales,
Lyon,
Adresse personnelle : 62 Rue du Drac,
38000 GRENOBLE
eric.grasset@gmail.com

Hélène BLASQUIET-REVOL

Ingénieur d'études
UMR Métafort – VetAgro Sup
89 Avenue de l'Europe – BP35
63 370 Lempdes
Tél. 04.73.98.69.58
h.blasquiet@vetagro-sup.fr

Avec la collaboration de Eric ARNOU, Pauline LE HUIDOUX et Clovis SABAU

Résumé :

La population vieillit. Malgré cette tendance passée qui va continuer et s'amplifier, attirer une population à la retraite n'apparaît pas comme une priorité des territoires ruraux, Or, pour certains auteurs, vieillissement rime avec dynamisation socio-économique des espaces ruraux notamment à travers la création d'activités de services pour les personnes âgées. A travers des enquêtes réalisées sur trois terrains en Auvergne et en Rhône-Alpes, nous analysons les configurations d'émergence des services aux personnes âgées. Nous constatons que les besoins des personnes âgées sont bien souvent peu connus et mal identifiés par les créateurs de service. Par ailleurs, nous mettons en évidence les différences de logiques d'action du créateur d'activités de service aux personnes âgées selon son statut (public ou privé). Enfin, nous soulignons la multiplicité des prestataires de services aux personnes âgées dont les prestations peuvent se recouper. Nous proposons ainsi une réflexion afin de repenser la coordination entre prestataires de service, la complémentarité entre secteur public et secteur privé dans le cadre des services aux personnes âgées.

Mots-clés : création d'activités ; vieillissement ; développement territorial ; espaces ruraux

Codes JEL : R1 ; J14

Introduction

Le redressement démographique des espaces ruraux se confirme. Entre 1999 et 2006 la population des espaces à dominante rurale a augmenté en moyenne de 0,7% par an tout en masquant des disparités. Dans ce laps de temps, les territoires ont pris des initiatives souvent médiatiques pour favoriser l'arrivée de jeunes. Concernant les personnes âgées, leurs migrations ne sont pas récentes mais se sont amplifiées depuis une quarantaine d'années en raison de l'amélioration des niveaux de vie et de santé (Cribier, Kych, 1992)¹. Ainsi, en 2006, 27,4 % de la population de l'espace à dominante rurale avait plus de 60 ans alors que cette tranche d'âge ne représentait que 20 % de l'espace à dominante urbaine, et 21,4 % de la population française². Pour Gucher et al. (2008)³, « le milieu rural est donc un des milieux de vie par excellence où les personnes âgées vieillissent » mais avec des modes spécifiques « tant pour ceux ayant toujours vécu localement que pour ceux ayant migré à la retraite ». Les auteurs constatent un « effet du rural » qui se traduit par des pratiques sociales de la retraite différentes de celles vécues dans les espaces urbains. Selon Catherine Bonvallet (2003)⁴, on retrouve dans les espaces ruraux, le modèle de la « famille entourage locale » : affinités, fréquence des contacts et entraide. Ce modèle, toujours réel, est toutefois en cours de fragilisation avec le développement des migrations domicile-travail et de la recomposition des familles.

Dans l'Union européenne, « en 2050, la part des 60 ans et plus devrait atteindre 32 % » (Barnay, Sermet, 2007)⁵. Pour Isabelle Robert-Bobée (2006)⁶, les prévisions de la situation française sont identiques, avec une part des plus de 60 ans qui aura alors doublé en un siècle (16,2 % en 1950 et 32 % en 2050). A noter, le triplement de la part des personnes très âgées. Malgré, cette tendance passée qui va continuer et s'amplifier (accélération entre 2010 et 2035), attirer une population à la retraite n'apparaît pas comme une priorité des territoires ruraux, les conséquences de cet attrait étant souvent perçues négativement. Ce phénomène n'est pas spécifique à la France. Au Québec par exemple, la situation est identique. M. Simard et B. Jean (2007)⁷ montrent que les discours sur l'accueil de personnes âgées relèvent de deux principaux courants de pensée, l'un pessimiste, l'autre optimiste. Les deux auteurs proposent d'ailleurs, pour leur part, un regard intermédiaire. Pour le premier courant, plutôt pessimiste, le vieillissement est synonyme « d'accroissement des coûts liés à la santé, de pérennité financière des régimes publics de retraite et de problèmes relatifs au manque de relève ». Pour les optimistes, vieillissement rime avec dynamisation socio-économique des espaces ruraux. Pour Paul Houée (1996)⁸ « leurs demandes et leurs moyens financiers favorisent le maintien [...] des services ; leur disponibilité et souvent leurs compétences, les désignent pour les fonctions de représentation et d'animation des collectivités locales ». Finalement, Simard et Jean tempèrent ce propos : « la présence de retraités en milieu rural peut avoir des effets très variés [...] et il n'est pas facile de mesurer l'impact des migrations de retraite en terme de développement économique ».

1 CRIBIER F., KYCH A., 1992, « La migration de retraite des Parisiens : une analyse de la propension au départ », *Population*, 47^e année, n°3, pp. 677-717.

2 Sources : INSEE, recensements de 1999 et 2006 et INRA Sciences sociales n°1-2/03 décembre 2003.

3 GUCHER C.(dir.), MALON I., ROUSSEL V., GUILLOT M., 2008, « *Vieillir en milieu rural : chance ou risque de vulnérabilité accrue ?* », rapport de recherche, GIS Institut National de la Longévité et du vieillissement, Grenoble, CPDG, 348 p.

4 BONVALLET C., 2003, « La famille-entourage locale », *Population*, 2003/1, vol 58, PP. 9-43.

5 BARNAY Th., SERMET C., ss la dir., 2007, « *Le vieillissement en Europe : aspects biologiques, économiques et sociaux* », Paris, La documentation française,

6 ROBERT-BOBEE I., 2006, « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 : La population continue de croître et le vieillissement se poursuit », INSEE Première, 07/2006, n°1089, 4 p.

7 SIMARD M., JEAN B., 2007, « Le vieillissement de la population en milieu rural : principaux courants de pensée et trajectoires évolutives au Québec », *Communication Colloque ASRDLF 2007*, 16 p.

8 HOUÉE P., 1996, « *Les politiques de développement rural. Des années de croissance au temps des incertitudes* », 2^e édition, Paris, Éditions Économica, 321 p. (p. 61).

Pour autant, même si pour le courant optimiste, les personnes âgées peuvent être une solution pour relancer le dynamisme de certains espaces ruraux, la création d'emplois reste principalement corrélée aux dynamiques urbaines, les villes continuant de concentrer principalement les nouveaux emplois. Dans les espaces ruraux, les pertes d'emplois agricoles ne sont pas suffisamment compensées par les gains dans le secteur des services. Aujourd'hui, moins de 20 % des emplois ruraux sont des emplois agricoles, quant à l'emploi industriel : il résiste¹. Le maintien et la création d'activités et d'emplois sont donc nécessaires au développement économique et social de ces territoires. Le secteur tertiaire apparaît donc comme un gisement potentiel.

Pour le projet de recherche PSDR CreActE², le processus de création d'activités dans les espaces ruraux met en jeu trois figures en relation (un triptyque) : le créateur, la (les) structure(s) d'accompagnement et le territoire. Nous postulons de la nécessité d'une co-création étroite entre ces trois pôles. Ce triptyque étant dépendant d'un ensemble de facteurs (système d'acteurs à différentes échelles, contexte social territorialisé, etc.), les démarches de recherche privilégient le collectif et le social au strict cadre individuel, ce qui nous permet de relier les actions et les projets à un contexte humain et territorial plus large.

Nous nous intéressons plus particulièrement aux facteurs susceptibles de favoriser l'émergence d'activités et d'emplois en milieu rural. Ainsi, dans CreActE, la création d'activités n'est étudiée que si elle est accompagnée de la création d'emploi pour le créateur lui-même ou pour d'autres personnes. Parmi les diverses thématiques (agriruralité, services et vieillissement, activités alternatives) traitées dans CreActE, nous proposons ici de nous focaliser sur celle de la création de services à destination des personnes âgées. Notre communication s'intéresse ainsi aux configurations d'émergence de services en lien avec le vieillissement de la population :

- Qui sont les créateurs de services pour les personnes âgées ?
- Comment et pourquoi des créateurs se saisissent de la population âgée comme opportunité d'installation d'activités ?

Notre question principale concerne la mise en synergie de ces logiques : **Quelle organisation idéale pour stimuler et optimiser la création d'emplois de services aux personnes âgées dans un processus de développement territorial dans les espaces ruraux ?**

I. La question des services dans les espaces ruraux

I.1. Définition et délimitation du service

Dans sa thèse, Eric Grasset (1999)³ étudie les différentes approches du service tant par les économistes, les juristes et les géographes. Pour les économistes, il montre qu'historiquement les services se comprennent comme le différentiel des secteurs d'activités dits primaires et secondaires.

¹ SYLVESTRE J-P, 2002, « Le devenir des campagnes françaises : vers une nouvelle « révolution silencieuse » », in *Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes françaises*, Dijon, Educagri éditions, pp. 7-15

² « Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) est un programme de recherche INRA/CEMAGREF avec dix régions. « Création d'Activités nouvelles et d'Emploi » (CreActE) concerne l'Auvergne et Rhône-Alpes. Il traite de l'émergence d'activités et d'emplois à partir de trois thématiques. Il regroupe une vingtaine de chercheurs. Sa coordination scientifique est assurée par Jean-François MAMDY pour l'Auvergne (Pr. Economie rurale, VetAgroSup, Clermont-Ferrand) et Eric GRASSET pour Rhône-Alpes (MCF Aménagement, Université Jean Moulin, Lyon). Lors du lancement du projet de recherche, le volet Services et vieillissement devait être piloté par Véronique ROUSSEL (†).

³ GRASSET E, 1999, *Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes*, Thèse de doctorat en géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble I, 477p.

Pour les juristes, la clé de compréhension passe par le statut (public *versus* privé). Pour les géographes, les travaux portent essentiellement sur les évolutions spatio-temporelles et la hiérarchisation de l'espace à partir de l'offre de service. Dans les travaux sur les services, ces trois disciplines ont alors en commun de définir les services à partir de l'offre ou des prestataires. Comme aménagiste, ses travaux montrent toute la pertinence d'étudier les services non plus par la seule entrée de l'offre, mais par celle des besoins des populations en positionnant ces dernières au centre du questionnement.

Pour de nombreux auteurs, la définition des services renvoie au premier abord à celle du secteur tertiaire, un peu comme dans les années 30, même si des évolutions commencent à poindre, non seulement sous les effets croisés des comparaisons entre les mondes francophone et anglo-saxons, mais aussi en raison du poids de plus en plus important de ce « dernier secteur » dans l'économie des pays de l'hémisphère nord. Le secteur tertiaire a été défini par Allan Fischer (1934) et Colin Clark (1941)¹, sous la forme d'un regroupement des activités résiduelles des deux secteurs moteurs de l'économie de l'avant seconde guerre mondiale : l'agriculture et l'industrie. Dès 1945, Colin Clark estime que la croissance de la demande est liée à la tertiarisation de la société. Pourtant, trente-deux ans après Philippe Langevin² (1996), constate que la méthode de définition est toujours quasiment identique : « *les activités tertiaires sont généralement définies comme un solde des activités industrielles et agricoles [...] le secteur tertiaire est l'ensemble des activités produisant des services : commerces, banques, assurances, hôtellerie, santé* ». Pour Jean Gadrey (1992)³, les différences de classification entre les pays « *reflètent deux types de difficultés conceptuelles* ». La première tient au fait que la frontière externe entre les services et les autres secteurs est loin d'être clairement délimitée ; la seconde concerne l'ambiguïté des limites internes au sein du tertiaire.

Selon l'INSEE, une activité de service se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle. A la différence d'une activité industrielle, elle ne peut pas être décrite par les seules caractéristiques d'un bien tangible acquis par le client. Cette définition est à relier à la conception du service (immatérialité, interactivité et immédiateté) proposée par Djellal et Gallouj (2007)⁴. Toujours selon l'INSEE, compris dans leur sens le plus large, les services recouvrent un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. C'est le sens généralement donné par les anglo-saxons au terme « services ».

Le terme « secteurs des services » est par contre utilisé de façon plus restrictive puisque limité aux services aux entreprises et aux services aux particuliers. Pour les différents auteurs, ce secteur des services est toutefois d'une extrême diversité voire même hétérogène. Les services aux particuliers au sens de l'INSEE comprennent les hôtels, la restauration, les activités récréatives, culturelles ou sportives, mais aussi les services personnels et domestiques (ou encore services à la personne, SAP). Cette dernière catégorie nous intéresse tout particulièrement car les personnes âgées sont « *nettement plus consommatrices de SAP que d'autres catégories de population, sans pour autant que cette consommation accrue ne s'explique que par la dépendance* » (Gallouj, 2008)⁵.

¹ Cités par MERENNE-SCHOUMAKER B., 1996, *La localisation des services*, Paris : Nathan Université, p. 9.

² LANGEVIN Ph., 1997, *Grandes tendances et grands enjeux des services*, in *Les services au cœur du développement rural*, Actes du colloque de Nîmes des 20-21 novembre 1996, Paris : CELAVAR et al., p. 6.

³ GADREY J., 1992, *L'économie des services*, Paris : La Découverte, Coll. Repères, pp. 7-8.

⁴ DJELLAL F., GALLOUJ C., 2007, *Introduction à l'économie des services*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

⁵ GALLOUJ C., 2008, *L'économie des services à la personne*, Rueil-Malmaison, Wolters Kluwer.

Les SAP englobent des activités très hétérogènes telles que : le ménage, la préparation de repas, l'assistance aux personnes âgées de plus de 70 ans ou handicapées, la livraison de repas à domicile, la garde d'enfants, les petits travaux de jardinage, la prestation « hommes toutes mains (Commissariat Général du Plan, 2005)¹. Un SAP est ainsi un « *service répondant à des demandes individuelles ou collectives touchant à la qualité de la vie quotidienne, à partir d'une proximité, soit objective parce qu'ancrée dans un espace local restreint, soit subjective, c'est-à-dire renvoyant à la dimension relationnelle de la prestation* » (Définition du Centre de Recherche pour la solidarité et l'innovation sociale de l'UCL, cité dans Van Steenberge, 2007)². Ces services à la personne sont définis comme « quasi-collectifs » c'est-à-dire des services qui, au-delà des bénéficiaires individuels pour les usagers, sont source de bénéfices pour la collectivité, tant en terme d'emplois que de cohésion sociale (Brandeleer, 2008)³.

1.2. Création de services aux personnes âgées : le triptyque de co-création

Considérer la création comme un assemblage entre le développement d'une activité, l'insertion dans un tissu local et dans un réseau social montre la complexité de la démarche. Autour de ces trois éléments se déclinent autant de stratégies différentes qu'il existe de projets d'activités de services, autant de motivations qu'il existe de porteurs de projets. De fait, pour déterminer des éléments dits variables, mais valables pour toutes les créations, nous utiliserons la théorie de l'encastrement développé à la base par Crozier et Friedberg (1992)⁴.

La création d'activités de service est ainsi une action organisée dans un système combinant des facteurs influençant ou inhibant la création d'activités. La création est alors vue comme un processus au sens où elle évolue avec le temps, temps découpé en trois phases *a minima* : l'émergence de l'activité, la création juridique de l'activité et l'issue du projet autour de trois scénarios (le maintien de l'activité, le développement ou l'échec). *A minima*, car les travaux en cours dans CreActE, tendent à montrer qu'au fil du temps une *primo* activité qui s'est maintenue ou développée peut, après quelques années, être source de nouvelles émergences en lien avec l'évolution du territoire ou du porteur d'activités. Dans ce cas, il y a utilisation des possibilités d'agrégation sur une base productive existante, création de nouvelles bases productives ou simplement une intensification foncière. Pour mémoire, dans le cadre du triptyque formulé par CreActE (2009)⁵, nous considérons la création d'activités comme une co-construction associant le créateur, les structures d'accompagnement et le territoire.

1.3. Méthode et territoires étudiés

1.3.1. Des terrains d'études contrastés

1.3.1.1. Choix des terrains

Le projet de recherche CreActE concerne les régions Auvergne et Rhône-Alpes. Au sein, de ces deux régions des terrains spécifiques d'enquêtes ont été défini par un croisement entre leurs rapports aux

¹ COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN, 2005, *Développer l'offre de services à la personne*, 71 p.

² VAN STEENBERGE P., 2007, Services de proximité : un premier regard critique, Saw-b asbl, disponible sur <http://www.saw-b.be/EP/2007/A0709.pdf>

³ BRANDELEER C., 2008, *Vieillesse et services à la personne en Europe*, Association Pour la Solidarité, 15 p.

⁴ CROZIER M., FRIEDBERG E., 1992, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Éditions du Seuil, coll. Points Essais.

⁵ REVOL H., LENAIN M.-A., VERBECK C., GRASSET E., MAMDY J.-F., 2009, « Création d'activités et d'emplois dans les espaces ruraux : état des lieux des approches et des postures », *XLVI^e colloque ASRDLF, Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quel équilibre pour les espaces régionaux ?*, Clermont-Ferrand

pôles urbains, leurs dynamiques d'emplois, ce que nous nommons « les configurations territoriales » (référence à classification ZAUER INSEE) et leurs configurations d'accompagnement de projet d'activités (existence et forme des systèmes d'accompagnement), que nous nommons « configurations sociales ».

Pour ce qui concerne l'échelle de choix des terrains, nous cherchons à mobiliser des territoires ayant une pertinence spécifique quant à notre problématique (espace géographiquement et historiquement cohérent, échelon administratif ayant une compétence particulière sur le développement économique, espace de projet de développement de territoire). Nous ne cherchons pas une homogénéité des échelles, car l'une des préoccupations de notre problématique est bien d'étudier les systèmes favorisant l'émergence d'activité avec un regard embrassant les échelles *micro* et *meso* et sans vision prédéterminée d'une échelle plus pertinente d'organisation, ce qui introduirait un biais dans notre approche. Ainsi, les différentes thématiques de CreActE, explorent prioritairement deux terrains en Rhône-Alpes (Monts du Forez et PNR des Monts d'Ardèche) et trois en Auvergne (le Pays des Combrailles, la Communauté de Communes de Billom-Saint-Dier et le plateau du Cézallier). Des protocoles ponctuels, essentiellement d'enquêtes, sont mis en place à La Chaise Dieu (Haute-Loire) et dans le Limousin. Seuls les résultats de Billom-Saint-Dier, du Pays des Combrailles et du PNR des Monts d'Ardèche seront utilisés dans ce papier.

I.3.1.2. Présentation des 3 terrains d'études

Situé à l'ouest du Puy-de-Dôme, le **Pays des Combrailles** à la frontière de trois départements (Creuse, Corrèze et Allier) est caractérisé par trois grands types de paysages (plateaux d'altitude 1000 m, plateaux moins élevés mais largement entaillés par la Sioule et Basse Combraille, semi-bocage de 600 m d'altitude). Classées en zone de montagne, les 103 communes du Pays sont à 75 % à dominante rurale, les autres étant périurbaines ou multi-polarisées. Outre les compétences classiques (économie donc les services, aménagement), il est à noter que le pays a compétence pour des actions sociales autour du maintien à domicile. Le secteur tertiaire est marqué par une forte présence de sa composante marchande et classiquement éclaté en plus petites structures. Actuellement, 83 % des entreprises créées sur le territoire sont dans l'artisanat, le commerce ou les services.

Située à l'est de l'agglomération clermontoise, la **communauté de communes de Billom-Saint-Dier** (12 000 habitants, 55 hab./km²) est caractérisée par deux entités : la Limagne des Buttes au Nord-Ouest (grande accessibilité, plaine cultivée avec de grandes cultures, habitat groupé sur de légers reliefs) et les contreforts du Livradois (basse montagne entrecoupée de vallées, élevage bovin, habitat dispersé). Une seule commune est rurale, les seize autres étant multi-polarisées ou périurbaines (augmentation de la population de 25 % en 20 ans, la part moyenne des retraités autour de 22 % ne dépassant jamais 30 %). La communauté de communes créée en 2001 dispose de compétences classiques (aménagement, économie, etc.) mais aussi de l'action sociale et fait assez rare de la mise en place de procédures pour le maintien, la transmission ou la création d'activités (participation à différents réseaux d'accueil de porteurs de projets). Les communes de cette intercommunalité sont dans le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, créé en 1986 qui outre les classiques actions environnementales, s'investit dans le développement du tissu économique notamment avec la création d'un réseau de partenaires mettant en œuvre des actions dans l'accompagnement de porteurs de projet (création, transmission, maintien ou développement des activités). Le taux de création d'activités de près de 20% en 2009 (nombreuses activités de services) montre une dynamique supérieure aux moyennes qui peut certainement être mise au profit des différentes politiques publiques.

Le territoire du **PNR des Monts d'Ardèche** (138 communes) situé au sud-ouest de la région Rhône-Alpes est marqué par des vallées latérales encaissées (mobilité complexifiée). Caractérisé par son économie de la pente (terrasses) et ses châtaigneraies, le trait rural et agricole du territoire prédomine et permet une très forte attractivité touristique et résidentielle. Le territoire est classé en quasi totalité en zone de revitalisation rurale et fait partie des zones rurales les plus fragiles (faible densité de population et vieillissement de la population). Le territoire se compose d'un fort taux de population âgée (30 % de plus de 60 ans, 13 % de plus de 75 ans). Malgré un maillage relativement dense du territoire par des bourgs ruraux, l'influence de petites villes externes au PNR tant en terme de services que d'emplois est manifeste (migrations alternantes car près d'un actif sur deux doit trouver un emploi en dehors du PNR, pression foncière liée aux aménités environnementales, lien social). Les habitants sont confrontés à de fortes inégalités territoriales avec des temps d'accès aux services parfois longs en raison de la complexité du réseau routier. L'industrie est fragilisée, avec une hausse du nombre d'entreprises de 25 % entre 2003 et 2009 mais une perte de 30 % des emplois. Le secteur tertiaire se développe en lien avec le tourisme et l'accueil de ménages retraités sur le territoire (commerces, restauration, santé, services à la personne, etc.). Les entreprises de services aux personnes ont doublé entre 2003 et 2009. Le poids de l'économie sociale et solidaire (ESS) est à signaler car elle représente un salarié sur cinq (1500 personnes en 2002). Ceci s'explique par la mobilisation de nombreux acteurs en faveur de ce secteur mais aussi par la présence d'associations et de coopératives d'emplois et d'activités qui assurent, notamment des prestations de services à la personne.

I.3.2. Une méthodologie basée sur des enquêtes semi-directives

Un classique travail de connaissance bibliographique et de compilation des données de chaque territoire (observatoire sociodémographiques locaux, bases de données type INSEE, littérature grise, etc.) a été réalisé en 2009 préalablement à 48 entretiens semi-directifs. Ces derniers (essentiellement en face à face) ont été réalisés auprès de créateurs, d'accompagnateurs à la création d'activité, et d'acteurs des territoires (agents de développement territorial, élus, spécialistes de gérontologie). Ils sont répartis de manière équivalente sur les trois territoires et entre les trois catégories. Ces entretiens semi-directifs, réalisés par cinq enquêteurs distincts sont construits à l'aide de grilles de questions communes aux thématiques de l'ensemble du projet CreActE. Des adaptations spécifiques à la thématique des services et personnes âgées, notamment sur le rapport des prestataires de service à la clientèle et l'adaptation de l'offre par rapport à cette dernière, ont été apportées. Globalement, à ce stade de la recherche, nous avons privilégié la construction d'une analyse davantage descriptive que démonstrative : l'analyse montre le fonctionnement, révèle le mécanisme du phénomène de création sans généralisation numérique. Nous sommes ainsi davantage dans une logique de découverte, d'exploration et de validation théorique que dans une logique de preuve numérique.

II. La création de services aux personnes âgées

A la lumière des entretiens effectués sur les trois territoires d'étude, le dénominateur commun de l'ensemble des activités de services à la personne semble être un fort investissement en termes de temps et une large palette de compétences, de l'éthique, et de la déontologie. Les différentes expériences de création d'activités de services aux personnes âgées montrent globalement une même approche de la clientèle ainsi qu'un processus de création, assez classique. Au delà de la question des services liés au vieillissement et à la dépendance des personnes âgées, les entretiens font ressortir la part de ces dernières dans l'économie générale d'un territoire et le monde associatif.

II.1. Trois terrains exploratoires, autant de situations

II.1.1. Le Pays des Combrailles : une situation assez classique de l'image du vieillissement

Les personnes âgées constituent une part importante de la population communale du Pays. Les revenus fiscaux des retraités représentaient 31,1 % en 2005. 1342 personnes de 75 ans ou plus vivent seules dans un logement ordinaire, de fait la demande des personnes âgées pour les services liés au maintien à domicile est importante. Le rapport d'activités 2009 du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) de Riom-Limagne-Combrailles indique que les demandes d'information pour ce type de services représentent 42 % des motifs d'appel (347 demandes sur 815).

Les Combrailles connaissant une population active fortement dépendante aux équipements extérieurs notamment de Clermont-Ferrand et Riom, il paraît important de développer des services et équipements adaptés à la population âgée qui a une mobilité moindre vers l'extérieur et est davantage tournée vers une consommation locale. Par ailleurs, le secteur des services spécifiques aux personnes âgées avec 14 maisons de retraites (EHPAD) et 3 foyers logements génère de l'emploi direct et indirect sur l'ensemble du Pays des Combrailles.

II.1.2. La Communauté de Communes de Billom Saint-Dier : où vieillissement et dynamique résidentielle se croisent

Classiquement, le CLIC de Billom assure l'information et la coordination des acteurs du secteur gérontologique. Concernant les services à la personne, trois établissements sont agréés (simple ou qualité) sur Billom Saint-Dier par le Conseil Général en 2009. La structure la plus ancienne est le SIVOS¹. Il a pour compétence l'action sociale notamment l'aide à domicile (soins infirmiers, portage de repas, assistance aux personnes âgées dépendantes ou handicapées, garde d'enfants). On retrouve également plusieurs maisons de retraites sur la communauté de communes : l'hôpital local, maisons de retraite, EHPAD. Ces établissements génèrent au total plus de 200 emplois. L'activité du SIVOS montre également l'impact des personnes âgées : 80 % de leur « clientèle » est retraitée et plus de 100 emplois sont maintenus grâce aux services développés pour celle-ci. Il travaille en partenariat avec l'Association Nationale des Services aux Personnes et une entreprise privée « Sac à Malice ».

Encart n°1 : exemple de création de services pour les personnes âgées sur la communauté de communes de Billom Saint-Dier

. « Sac à Malice » combine un gisement de services domestiques, particulièrement à partir d'une demande de personnes âgées, mais aussi de quelques ménages actifs. Le processus d'installation a bénéficié d'un fort accompagnement du territoire (accompagnement à la création d'entreprises, partenariat dans les études préliminaires avec les structures publiques d'aide aux personnes âgées, etc.). Le capital social des deux créatrices semble avoir eu un rôle prépondérant (deux créatrices autochtones impliquées dans le monde associatif local, dont une ancienne infirmière). Leur activité développée sur une trentaine de communes croise habilement les différentes facettes du marché local (vieillesse mais aussi développement de l'économie résidentielle). Les principaux obstacles ont été d'ordre administratif et réglementaire avec des dossiers complexes pour obtenir des habilitations de services à la personne.

¹ Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale

II.1.3 Créer des services à la personne dans les Monts d'Ardèche : des études préliminaires et du temps

L'offre en direction des personnes âgées est importante dans le PNR des Monts d'Ardèche. Néanmoins des besoins existent, même s'ils apparaissent difficilement formulables, car ils relèvent souvent, davantage de l'immatériel que du matériel. Ceci s'explique par le fait que le second est relativement bien pris en charge par les professionnels de la santé ou par le service des aides ménagères. L'immatériel, lui, se manifeste de plus en plus en raison de l'allongement de la durée de la vie, mais aussi en raison de la fragmentation des systèmes familiaux due à l'accentuation de la mobilité professionnelle. Ces nouveaux besoins restent quantitativement peu importants (mais en développement). En Ardèche, ils bénéficient d'une connaissance antérieure aujourd'hui facilitatrice. En effet, au cours des années 90, plusieurs études préliminaires, expériences concrètes avec des cofinancements européens (Emploi Service Village), puis avec des temps de retour, notamment scientifiques, ont permis une sensibilisation territoriale, mais surtout une analyse des échecs de création qui ont eu lieu. Il a ainsi été démontré que le prestataire doit avoir des compétences variées, allant de l'écoute, à l'accompagnement dans des tâches de la vie quotidienne (bricolage, aide administrative en raison de la multiplicité des interlocuteurs, etc.). Il doit aussi pouvoir faire le lien avec des services existants, mais aussi être flexible dans le temps afin de répondre plus spécifiquement à des périodes de difficultés psychologiques plus fortes. Le prestataire doit limiter au maximum ses déplacements au sein d'une même journée pour éviter les frais (véhicule automobile) mais aussi les temps « sans prestations » et doit répondre aux aspirations de toutes les populations, des personnes âgées aux parents de jeunes enfants.

Encart n°2 : exemple de création d'activités de service aux personnes âgées dans le PNR des Monts d'Ardèche

L'analyse en cours de l'établissement pour personnes âgées de Rocher-Largentière dans le PNR des Monts d'Ardèche met en évidence, le classique poids socio-économique des établissements de ce type pour un territoire rural, mais aussi et surtout les évolutions actuelles, porteuses de possibles créations d'activités et d'emplois nouveaux. L'établissement de 235 lits accueille des personnes âgées (de manière permanente ou ponctuellement pour des soins hospitaliers). Il emploie environ 230 personnes (170 ETP) dont 80 % de « locaux », ce qui en fait un des principaux pôles d'emploi du canton. De nouveaux métiers ou de nouvelles modalités d'exercice des métiers en interne apparaissent. Il importe aussi de noter que le recours à des prestations externes sur de « nouveaux » métiers se développe (communication, soutien psychologique, apparence du corps, art). Ces métiers sont souvent exercés par des créateurs récents. Il nous faut aujourd'hui, évaluer si les commandes de la maison de retraite peuvent conforter ces activités. A cela s'ajoute, la volonté nouvelle de rechercher des produits locaux de qualité pour l'alimentation, et donc une forme de soutien pour l'agriculture locale du PNR, fragilisée par les contraintes de la culture en terrasse.

II.2. Créateurs, accompagnateurs, d'activités de services aux personnes âgées

II.2.1 Les différentes formes de services portées par le secteur public et associatif

Quatre types peuvent être recensés : l'Etat *via* les services déconcentrés, les établissements chargés d'une mission de service public, les collectivités territoriales et leurs satellites, et le secteur associatif, souvent largement soutenu par les collectivités territoriales.

Dans les acteurs des **services déconcentrés de l'Etat**, nous pouvons citer les préfetures, le trésor public, les directions départementales d'action sanitaire et sociale et certaines caisses de retraite (CNAV). Ces services déconcentrés sont en évolution organisationnelle et budgétaire. Globalement le poids de leur action est de moins en moins prégnant.

Pour les établissements chargés d'une **mission de service public**, dans le secteur de la protection sociale, la Mutualité Sociale Agricole joue un rôle important dans tous les espaces ruraux, quel que soit la part de l'activité agricole actuelle. La MSA rembourse des prestations de santé et de services à la personne. Parfois, elle développe un réseau de prestataires de services à la personne (plateforme Fourmi Verte regroupant des prestataires de services liés au jardinage et au petit bricolage). D'autres ont un rôle ponctuel, type la Caisse des Mines. Celle-ci est prestataire de santé, de services à la personne, d'actions en faveur du logement (financement du bois de chauffage, aide au logement, aide à domicile).

Les **collectivités territoriales** interviennent directement ou *via* des structures spécialisées comme les CCAS (centres communaux ou intercommunaux d'action sociale), les SIVOS, dont la mission est l'assistance aux populations et notamment aux personnes âgées. A noter, l'apparition depuis une dizaine d'années de plateformes locales ou départementales créées pour la plupart par les mutualistes ou associations qui ont une fonction de centre de ressources et d'organisme d'accueil pour les personnes âgées entre autres. Les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique) apparus suite à l'année internationale des personnes âgées (1999) sont gérés, et largement financés, par les conseils généraux.

Les collectivités interviennent par des structures, mais aussi et surtout par du financement (redistribution d'impôts et taxes) et des orientations politiques. Les différents niveaux territoriaux sont aujourd'hui les principaux financeurs des acteurs de l'accompagnement à la création, dont nous avons vu le rôle capital.

Les **associations** de services à la personne sont pour la plupart ancrées historiquement et territorialement, depuis plus de 50 ans, comme les Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR). Elles ont pour objet la lutte contre les exclusions, l'assistance à domicile et les services à la personne d'une manière générale. Ces associations peuvent être prestataires ou mandataires de services dans le secteur des services à la personne. Bien que l'ADMR soit très ancrée sur le territoire national, elle n'existe pas sur le Pays des Combrailles, ni sur la communauté de communes de Billom-Saint-Dier. De fait, elle est remplacée par d'autres associations, le SIVOS ou des initiatives privées. En Ardèche, l'ADMR est très implantée dans certaines communes du PNR, moins dans d'autres.

II.2.2 Les différentes formes de services portées par le privé

Le gré à gré, service amiable ou encore emploi direct est un service rendu à l'origine sans la forme marchande. Il était traditionnellement incarné par l'aide familiale ou de voisinage. C'est une forme traditionnelle du service au sens où le marché de l'offre n'est pas pleinement organisé avec un rayonnement du prestataire de services marqué par la proximité socio-territoriale avec le bénéficiaire (voisin, parent, ami). En 2006, l'arrivée du Chèque Emploi Service Universel (CESU) a permis la reconnaissance du gré à gré comme un service marchand. Il est essentiellement utilisé dans le cadre des services à la personne. Les personnes rencontrées dans le gré à gré se positionnent davantage comme « au service de » que comme des prestataires de services ou des entrepreneurs. Un créateur de services, homme toutes mains, le représente bien en se décrivant comme un « *ouvrier aux services de*

[s]es clients ». En effet, bien que la démarche de recherche de clientèle soit effectuée par le prestataire de service, l'embauche est réalisée par le bénéficiaire de la prestation.

Au-delà des formes juridiques (type SARL, EURL, etc.) ou régimes fiscaux (auto entrepreneuriat), il existe un large éventail d'entreprises de services à la personne plus largement présentes en urbain et périurbain où la densité spatiale est source d'une meilleure rentabilité (en 2009 dans Puy-de-Dôme, sur 64 entreprises 53 sont situées en zone urbaine ou périurbaine et sur les deux territoires d'étude seulement trois entreprises sont implantées). L'apparition récente des grands groupes de distribution (informatique, livraison de produits d'usage courant) est aussi très urbaine, mais il est probable que ces services se déploient dans le rural.

En Ardèche, le cas d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de création récente, analysée, par Grasset et Louargant(2005)¹ montre que la réussite d'une structure de services à la personne passe par la multiplication ou la diversification des activités de services pour répondre à un plus large champ de besoins et donc élargir la clientèle. Au-delà, ils insistent sur le statut. En effet, celui de SCIC, par exemple, doit permettre de répondre aux trois objectifs fondamentaux d'un projet de services aux personnes (stratégie commerciale, mobilisation des partenaires, mais aussi et surtout inscription dans un projet de développement territorial).

II.3. Comment les créateurs se saisissent de la population âgée comme opportunité d'installation d'activités ?

II.3.1. L'émergence de l'idée de création

L'idée de création d'une activité de service à la personne n'est pas aussi évidente que pour l'artisanat, secteur dont le savoir-faire est sanctionné par des diplômes. Pour les créateurs de services rencontrés, la volonté de création est apparue par mimétisme d'une connaissance, déjà prestataire de services, ou encore en découvrant cette activité dans les médias. Pour les accompagnateurs à la création d'activités : c'est « *l'effet Capital[®] du dimanche soir* », car l'influence des médias suscite des vocations. A Miremont (Pays des Combrailles) un couple a créé une épicerie fixe et ambulante par combinaison de motivations personnelles (désir de s'installer en Auvergne) mais aussi grâce à des lectures dans le magazine Trans-commerce. Les médias et la publicité influencent la volonté de création de la même manière que les décisions d'achat. L'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) a d'ailleurs lancé une campagne d'information au mois de février-mars 2010 sur le recrutement dans les services à la personne.

II.3.2. La formalisation et la régularisation

Après l'émergence de l'idée de création, les créateurs doivent développer plusieurs approches de l'activité pour vérifier sa validité. La phase de formalisation est longue car la construction d'une activité de services peut prendre des formes variables selon le type d'activité à développer mais également selon le créateur. Toutefois, le caractère réglementaire dans les services standardise davantage l'activité que dans les autres secteurs étudiés par le projet de recherche CreActE. Il est possible d'identifier différentes étapes dans la formalisation du projet avec la mobilisation de plusieurs ressources du territoire :

- l'énumération des ressources disponibles tant individuelles que du territoire d'implantation ;

¹ GRASSET E., LOUARGANT S., 2005, *Une plate-forme de services en Sud Ardèche : une opportunité de développement territorial*, UMR 5600, Université Jean Moulin, Lyon, 97 p.

- la mobilisation des acteurs institutionnels : praticiens du territoire et de l'accompagnement, acteurs consulaires et non consulaires. Les acteurs institutionnels tels que l'ANSP, la préfecture pour l'obtention des agréments. Les acteurs consulaires tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ou la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) sont consultés pour le choix du statut et l'immatriculation au répertoire des entreprises ;

- Les acteurs financiers permettent *via* un prêt (banque) ou une subvention (collectivité territoriale) l'achat de matériel et/ou d'un local. En Ardèche, la Région Rhône-Alpes permet *via* les procédures contractuelles, dites de territoire, de soutenir financièrement de nombreuses initiatives.

II.3.3. La réalisation de l'activité

Si la question de la personne âgée comme potentiel de développement n'est pas abordée spontanément par tous les créateurs privés ou les accompagnateurs d'activité, dès qu'ils sont en activité, la plupart des « anciens » créateurs reconfigurent assez rapidement leurs prestations pour prendre en considération les besoins spécifiques des personnes âgées. Sur les trois terrains d'études, nous avons toutefois rencontré des créateurs qui ont développé leur activité de services en définissant, dès l'origine, les besoins de cette population.

Néanmoins, nous pensons que l'émergence d'activité de services aux personnes âgées est de deux ordres selon l'origine publique ou privée de l'initiative. Pour les créateurs publics ou associatifs, l'émergence d'un projet de services repose davantage sur les manques, les besoins exprimés par la population, donc par les personnes âgées, tandis que pour le créateur privé son développement personnel est un facteur davantage prégnant. Développement personnel du créateur, tant matériel qu'immatériel, ne doit pas être compris comme synonyme de non prise en considération des besoins d'autrui. Ainsi, pour l'essentiel des créateurs privés rencontrés, les services sont à destination de tout public puis s'orientent dans l'exercice même du service vers les personnes âgées. Par exemple, l'épicerie à Miremont a développé le service ambulancier après sa création (besoin des personnes âgées rapidement détecté).

III. Discussion : quelle organisation idéale pour stimuler et optimiser la création d'emplois de services aux personnes âgées dans un processus de développement territorial dans les espaces ruraux ?

III.1. Une meilleure coordination entre prestataires de services

Les modalités de coordination doivent être adaptées pour une organisation des services efficiente et efficace. Autour des services aux personnes âgées et plus particulièrement dans les services à la personne, nous avons vu qu'il existait de multiples prestataires pouvant apporter des services complémentaires et similaires. De la même manière, la prise en charge de la personne âgée autour du maintien à domicile peut se résumer par une certaine fragmentation, un certain cloisonnement des services entre :

- les secteurs d'activités : le social, le médical, le paramédical multipliant le nombre d'intervenants pour la personne âgée. Tandis qu'on passe d'une régulation tutélaire de l'Etat sur les services à la personne à une régulation concurrentielle subventionnée, la prise en charge de la personne âgée est de plus en plus répartie en champs de compétences institutionnelles. On retrouve ainsi en plus de l'Etat, la Commission Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie, l'Agence Nationale

des Services à la Personne, les caisses de retraites, les Comités des Retraités et Personnes Agées¹, l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée et enfin les collectivités territoriales ;

- les secteurs privés, publics et associatifs ;
- les prestations effectuées à domicile et celles effectuées à l'extérieur notamment dans les pôles d'emploi ruraux voire urbains.

Cette fragmentation des services peut conduire à un manque de lisibilité de l'offre pour la personne âgée bénéficiaire, mais aussi à une complexification des procédures pour le prestataire du service tout au long du parcours de création. La complexité de l'offre n'est-elle pas un frein à la consommation de services donc de création d'activités et d'emplois de services dans les territoires ruraux ?

Dans une logique de libéralisation de l'offre et de la prise en charge privée de la protection sociale, l'Etat a favorisé la multiplication des professionnels sans donner les clés d'une action concertée et coordonnée. Toutefois, les spécialistes de la gérontologie affirment, de leur côté, que cette coordination doit être initiée par les territoires. Pour eux, le projet de coordination ne doit pas être « plaqué » par l'Etat, mais être organisé par les collectivités territoriales. L'action des CLIC est un bon exemple de réunion des compétences autour de la personne âgée dans une logique de proximité. Mais leurs actions tournent essentiellement autour de la prise en charge médicale, para médicale et sociale des personnes. De plus, leurs effectifs et moyens financiers restent limités au vue de l'envergure de projets de coordination. Toutefois certains CLIC, comme ceux du Puy-de- Dôme, ont étoffé leurs actions autour des intervenants professionnels face aux demandes des usagers. Au-delà des informations diffusées sur les prestations liées aux aides à l'amélioration de l'habitat, ils peuvent également diffuser les noms des professionnels de services.

La coordination caractérisée par le fonctionnement en réseau des acteurs autour d'un projet commun reste, pour l'instant, limitée au champ médico-social et essentiellement dans le secteur public ou associatif. Une démarche de coordination complète serait ainsi intéressante tant dans la création d'activité de services que dans la réalisation de l'activité puisqu'elle favorise la mise en lien des informations liées aux personnes âgées, leurs conditions de vie, leurs difficultés et leurs besoins. D'autre part, la démarche de réseau conduit à une meilleure connaissance des prestataires de services et permet de les doter d'outils de façon à améliorer la qualité des prestations offertes. En Ardèche, l'expérience Emploi Service Village (1995-1999) cofinancée par l'Union Européenne puis le projet de plateforme de services (2005) dressait des constats identiques.

III.2. Une complémentarité public/privé à développer

Les deux secteurs, privé ou public, offrent parfois la même gamme de services. Traditionnellement portés par l'initiative publique ou associative (ADMR), les services à la personne sont, depuis le plan Borloo, ouverts au marché de la concurrence. Les élus et techniciens ressentent l'ouverture à la concurrence comme une fragilisation du service public. L'avenir est incertain. Un agent de développement social, responsable d'un service d'aide à domicile nous dit « *que vont devenir toutes ces entreprises dans quinze ans...* ». Cette inquiétude est alimentée par la réglementation des services à la personne, car contrairement aux autres types d'entreprises, les prestataires ne peuvent pas transmettre leur activité à un éventuel repreneur. De fait, quand un prestataire privé de service part à la

¹ Le Conseil National des Retraités et Personnes Agées (CNRPA) regroupe 16 organisations et associations de retraités. Pour nommer les « personnes âgées », le CNRPA préfère la terminologie de Seniors : toute personne sortie de la vie professionnelle et relevant directement ou indirectement d'un régime de pension de retraite. Le CNRPA parle des seniors comme d'une vaste mosaïque socio-culturelle.

retraite ou arrête son activité, ni le territoire ni la clientèle ne sont certains de trouver un nouveau prestataire de services. Néanmoins, la création de services à la personne étant actuellement en émergence, la situation de maintien de services privés ne se pose pas réellement sur les territoires étudiés dans les deux régions. Que se passera-t-il dans une quinzaine d'années ?

Les entreprises privées de services à la personne véhiculent trois critiques principales : le manque de professionnalisation des créateurs, une rigueur parfois défaillante et une absence de pérennisation dans le temps de ces projets de services. En effet, certains créateurs de services privés développent cette activité de manière temporaire notamment les créateurs en gré à gré. Le caractère lucratif est perçu négativement, la culture du social à but lucratif étant peu développée en France. A l'inverse, du point de vue des créateurs privés, l'initiative publique est porteuse de valeurs négatives. Ainsi certains prestataires privés estiment qu'il existe une différence relationnelle avec la personne âgée car la dimension de « proximité et d'empathie » est peu intégrée dans le service cantonné à la réalisation stricte de l'activité. Certains créateurs expliquent cette différence par le statut de fonctionnaire des prestataires de services publics qui entrainerait une sorte de perte d'enjeu de service de qualité et du lien avec le bénéficiaire du service.

Parallèlement, il peut exister une complémentarité ou du moins une possibilité de complémentarité dans les services apportés par l'initiative publique et privée. Ainsi au travers de l'exemple de « Sac à Malice » et du projet de Pôle d'Excellence Rurale à Saint-Dier d'Auvergne, les formes de cohabitation et de coexistence prennent des formes différentes. Pour « Sac à Malice », l'idée d'une association avec les structures d'aide à domicile publiques du territoire a émergé à l'initiative des deux créatrices de l'entreprise. Pour élargir sa clientèle, « Sac à Malice » prévoit d'embaucher du personnel mais en proposant des prestations complémentaires au Relais d'Assistants Maternelles (RAM) comme la garde d'enfants temporaire et au SIVOS par le transport des personnes âgées ou l'entretien de leur cadre de vie. A noter que quelques élus ne soutiennent pas ces initiatives privées car, selon eux, « l'impôt ne doit pas servir des entreprises à but lucratif ».

III.3. Une meilleure prise en compte de la personne âgée et de ses besoins dans la création de services

Les besoins des personnes âgées sont difficiles à appréhender d'une part, parce qu'il y a une distorsion entre le besoin exprimé et le besoin réel et d'autre part parce qu'ils évoluent dans le temps en fonction des pratiques de ceux-ci, de leurs mobilités mais également en fonction de leurs conditions de vie.

Les grilles Autonomie Gérontologie et Groupes Iso-Ressources (AGGIR) proposent une évaluation des réalisations de la personne âgée dans la vie quotidienne¹. Mais ces outils sont partiels puisque la personne âgée n'est vue que par ses faiblesses, sa dépendance, ses manques. Il importe pour comprendre le vieillissement des personnes, au delà de ses capacités et incapacités, de prendre en compte les aspirations, les envies et d'approcher la consommation de la personne âgée dans une certaine continuité avec la vie active.

En reprenant les catégories de Bourdieu (1980) autour du capital social défini comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter reconnaissance », nous pouvons identifier les personnes âgées :

¹ A partir de 17 critères.

- Engagées, avec un mode de vie tourné vers l'engagement associatif, syndical ou politique. De ces trois engagements, le syndical est le moins prégnant, les deux autres étant quasiment proches, avec parfois un cumul des deux. Ces engagements concernent plus souvent des hommes que des femmes (Mallon, Gucher, 2007)¹ ;

- Conviviales cherchant à intégrer les réseaux sociaux (amicaux/familiaux ou autres) et pérennisant ces relations par l'adhésion à des activités extérieures ;

- Intimistes, autonomes mais centrées sur les activités domestiques (bricolage, jardinage, cuisine, etc.).

- Repliées, avec une tendance à l'isolement volontaire ou lié à la perte d'un membre de famille et/ou de l'autonomie ;

Selon leur capital social, les personnes âgées utilisent différemment les services. Ce capital social peut également être lié à l'origine géographique de la personne et à son âge. Ainsi une personne âgée migrante ne consommera pas de la même manière que la personne âgée autochtone. Les personnes âgées sont influencées par l'offre de services présente sur le territoire. La demande serait alors conjointe à l'offre locale. Néanmoins, la présence d'équipements et de services ne peut se suffire à elle-même. Par exemple, lors des enquêtes, un service de bus (avec pour cible principale les personnes âgées) est apparu comme peu fréquenté en Auvergne alors qu'une situation inverse a été enquêtée en Ardèche.

IV. Conclusion

A partir d'une analyse comparée de plusieurs terrains d'étude (Pays des Combrailles, Communauté de Communes de Billom-Saint-Dier, PNR des Monts d'Ardèche), nous pouvons dégager de premières pistes de réflexion sur la création de services aux personnes âgées :

- des logiques de création de services à la personne différentes selon le statut du porteur de projet (public, associatif ou privé) avec des difficultés d'installation pour les créateurs privés. Pour ces derniers, comme dans d'autres travaux « quel que soit le secteur d'activités, les problématiques liées à l'installation sont les mêmes. Il y a une transversalité dans les difficultés rencontrées et les facteurs de réussite » (Pollen-Scop, 2004)² ;

- des coordinations à établir entre les différents types de prestataires, entre les organismes d'accompagnement des créateurs. L'accompagnement est pluriel, parfois trop technique, parfois pas suffisamment. Sur certains territoires il y a un foisonnement de structures d'accompagnement, alors que sur d'autres le créateur est seul. Mais le plus important, ce n'est pas la structure d'accompagnement mais l'animateur territorial, aujourd'hui classiquement nommée « l'ingénierie » (Janin et al., 2011)³ qui est bien souvent le premier interlocuteur du créateur d'activités de service. La relation entre l'accompagnateur et le créateur d'activités est une subtile alchimie, où savoirs, savoir-faire et savoir-être se combinent pour faire aboutir le projet, construire du territoire. Former les étudiants, en formation initiale ou continue, en aménagement du territoire (future ingénierie territoriale) aux questions territoriales du vieillissement, aux besoins globaux des personnes âgées, et pas seulement de manière dichotomique (soit au pouvoir économique des seniors, soit aux besoins

¹ MALLON I., GUCHER C., 2007, « Vieillesse des espaces ruraux et engagements politique et social » in Journées d'études « L'âge et le pouvoir en question », Paris.

² POLLEN-SCOP, 2004, « Analyse de la création d'activités sur le territoire LEADER+ Monts et Montagne d'Ardèche », Jaujac, PNR Monts d'Ardèche, 50 p.

³ JANIN C., GRASSET E., LAPOSTOLLE D., TURQUIN E., 2011, « L'ingénierie, signe d'intelligence territoriale ? », Paris, Economica, Collection Antropos, 142 p.

médicaux-sociaux liés à la dépendance), permettrait certainement des avancées significatives dans l'émergence de nouvelles activités dans les espaces ruraux ;

- pour l'ensemble des acteurs de la création, des difficultés d'évaluation des besoins des personnes âgées, difficultés fortement liées aux représentations négatives liées au vieillissement. Il faut travailler à faire évoluer ces représentations. Les retraités, par exemple, contribuent positivement au territoire par leur consommation, leur implication dans la vie locale, leurs contributions fiscales, etc., mais aussi négativement avec une accentuation des conflits d'usage (foncier) entre fonctions économiques des créateurs d'activités et les fonctions récréatives qu'ils sont venus chercher dans les espaces ruraux. Les interactions entre retraités et espaces ruraux peuvent-elles encore être ignorées (Roussel, Vollet, 2004)¹ par les chercheurs, les élus, les accompagnateurs et les créateurs d'activités ?

Aborder les services dans les espaces ruraux, en dépassant, la vision strictement économique du rôle de service et la question de leur maintien pour embrasser une perspective puisant ses fondements dans des valeurs telles qu'efficacité, rationalité économique, etc., correspond à un renversement des perspectives et positionne la question de la création d'activités de services pour les personnes âgées dans un processus de développement territorial. Ce processus doit permettre de repenser la solidarité en réencastrant en partie l'économique dans le social (Cérezuelle, 1996)² et doit permettre de définir « un contexte favorable au maintien et au développement des services [...] : qualité, participation des populations locales, meilleur partenariat entre les différents prestataires de services » (Simard, 2005)³. Pour relier services, création d'activités, âges de la vie et développement territorial, il faut rechercher une organisation des prestataires de services à petite échelle, l'équité sociale dans la satisfaction des besoins et le polycentrisme comme réponse territoriale. Ancrer territorialement les débats sur les services doit permettre aux citoyens de participer à la construction de structures ouvertes, de donner la priorité à l'expérimentation sociale et au droit à la différence (Grasset, 1999). Cet ancrage, en diversifiant la stratégie économique des espaces ruraux doit permettre la valorisation de la fonction résidentielle pour favoriser l'émergence de création d'activités et d'emplois.

¹ ROUSSEL V., VOLLET D., 2004, « Les retraités, une chance pour les espaces ruraux », Revue *POUR*, N° 182.

² CERZUELLE D., 1996, « *Pour un autre développement social. Au-delà des formalismes techniques et économiques* », Coll. Sociologie économique, Paris, Editions Desclée de Brouwer, 218 p.

³ SIMARD M., 2005, « *Les services de proximité en milieu rural : une synthèse des connaissances* », vol. 1, Rimouski, Centre de recherche sur le développement territorial, 50 p.

BIBLIOGRAPHIE

- BARNAY Th., SERMET C., ss la dir., 2007, « *Le vieillissement en Europe : aspects biologiques, économiques et sociaux* », Paris, La documentation française, 188 p.
- BONVALLET C., 2003, « La famille-entourage locale », *Population*, 2003/1, vol 58, pp. 9-43.
- BRANDELEER C., 2008, *Vieillesse et services à la personne en Europe*, Association Pour la Solidarité, 15 p.
- CEREZUELLE D., 1996, « *Pour un autre développement social. Au-delà des formalismes techniques et économiques* », Coll. Sociologie économique, Paris, Editions Desclée de Brouwer, 218 p.
- COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN, 2005, *Développer l'offre de services à la personne*, 71 p.
- CRIBIER F., KYCH A., 1992, « La migration de retraite des Parisiens : une analyse de la propension au départ », *Population*, 47^e année, n°3, pp. 677-717.
- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1992, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Éditions du Seuil, coll. Points Essais, 500 p.
- DJELLAL F., GALLOUJ C., 2007, *Introduction à l'économie des services*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble. 116 p.
- GADREY J., 1992, *L'économie des services*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 125 p.
- GALLOUJ C., 2008, *L'économie des services à la personne*, Rueil-Malmaison, Wolters Kluwer France, 211 p.
- GRASSET E., 1999, *Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes*, Thèse de doctorat en géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble I, 477p.
- GRASSET E., LOUARGANT S., 2005, *Une plate-forme de services en Sud Ardèche : une opportunité de développement territorial*, UMR 5600, Université Jean Moulin, Lyon, 97 p.
- GUCHER C.(dir.), MALON I., ROUSSEL V., GUILLOT M., 2008, « *Vieillir en milieu rural : chance ou risque de vulnérabilité accrue ?* », rapport de recherche, GIS Institut National de la Longévité et du vieillissement, Grenoble, CPDG, 348 p.
- HOUÉE P., 1996, « *Les politiques de développement rural. Des années de croissance au temps des incertitudes* », 2^e édition, Paris, Éditions Économica, 321 p.
- JANIN C., GRASSET E., LAPOSTOLLE D., TURQUIN E., 2011, « *L'ingénierie, signe d'intelligence territoriale ?* », Paris, Economica, Collection Antropos, 142 p.
- LANGÉVIN Ph., 1997, *Grandes tendances et grands enjeux des services*, in *Les services au cœur du développement rural*, Actes du colloque de Nîmes des 20-21 novembre 1996, Paris, CELAVAR et al., 95 p.
- MALLON I., GUCHER C., 2007, « Vieillesse des espaces ruraux et engagements politique et social » in Journées d'études « *L'âge et le pouvoir en question* », Paris.
- MERENNE-SCHOUMAKER B., 1996, *La localisation des services*, Paris, Nathan Université, 190 p.
- POLLEN-SCOP, 2004, « *Analyse de la création d'activités sur le territoire LEADER+ Monts et Montagne d'Ardèche* », Jaujac, PNR Monts d'Ardèche, 50 p.
- REVOL H., LENAIN M.-A., VERBECK C., GRASSET E., MAMDY J.-F., 2009, « Création d'activités et d'emplois dans les espaces ruraux : état des lieux des approches et des postures », *XLVI^e colloque ASRDLF, Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quel équilibre pour les espaces régionaux ?*, Clermont-Ferrand
- ROBERT-BOBEE I., 2006, « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 : La population continue de croître et le vieillissement se poursuit », *INSEE Première*, 07/2006, n°1089, 4 p.

- ROUSSEL V., VOLLET D., 2004, « Les retraités, une chance pour les espaces ruraux », *Revue POUR*, N° 182.
- SIMARD M., 2005, « *Les services de proximité en milieu rural : une synthèse des connaissances* », vol. 1, Rimouski, Centre de recherche sur le développement territorial, 50 p.
- SIMARD M., JEAN B., 2007, « Le vieillissement de la population en milieu rural : principaux courants de pensée et trajectoires évolutives au Québec », *Communication Colloque ASRDLF 2007*, 16 p.
- SYLVESTRE J-P, 2002, « Le devenir des campagnes françaises : vers une nouvelle « révolution silencieuse » », in *Agriculteurs, ruraux et citoyens : les mutations des campagnes françaises*, Dijon, Educagri éditions, pp. 7-15
- VAN STEENBERGE P., 2007, *Services de proximité : un premier regard critique*, Saw-b asbl, disponible sur <http://www.saw-b.be/EP/2007/A0709.pdf>